fnte

la cgt

www.fnte.cgt.fr

Conseils de la fonction publique : la répartition des sièges

Élections Fonctions publiques du 4 décembre 2014

Répartition des sièges

CCFP

À la suite des élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique le 4 décembre dernier, **neuf syndicats seront représentés au Conseil commun de la fonction publique (CCFP)**, l'instance chargée des questions touchant l'ensemble des agents.

Premier syndicat de France, la CGT obtient huit sièges en ayant recueilli 23,1 % des 2 619 360 suffrages exprimés. Viennent ensuite, avec six sièges chacune, la CFDT (19,3 %) et Force ouvrière (18,6 %). Les dix sièges restants reviennent à l'Unsa (3 sièges avec 10,4 %), la FSU (2 sièges, 7,9 %), Solidaires (2 sièges, 6,85 %), la CFTC (1 siège, 3,3 %), la CGC (1 siège, 2,9 %) et la FA-FP (1 siège, 2,9 %).

CSFPE

Chaque versant de la fonction publique dispose en outre d'un Conseil supérieur qui lui est propre.

Concernant le **Conseil supérieur de la fonction publique d'État**, les 1 117 840 votants ont offert 4 sièges à FO (17 %) et à la FSU (15,6 %), **3 sièges à** l'Unsa (14,8 %), la CFDT (14 %) et **la CGT** (13,4 %), 2 sièges à Solidaires (9 %) et 1 à la CGC (5,5 %).

CSFPT

Dans la territoriale, la CGT s'empare de 7 sièges avec 29,5 % des voix, sur les 988 630 suffrages exprimés. Suivent derrière la CFDT (5 sièges, 22,3 %), FO (4 sièges, 17,7 %), l'Unsa (2 sièges, 8,2 %) et la FA-FPT (2 sièges, 7,5 %).

CSFPH

Enfin, la composition du **Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière** s'établit, sur la base de 512 890 votants, ainsi: **CGT (7 sièges,** 31,7 %), CFDT (5 sièges, 25 %), FO (5 sièges, 23,8 %), Sud Santé/Solidaires (2 sièges, 8,5 %) et Unsa (1 siège, 5 %).

Montreuil, le 22 décembre 2014.

Fédération nationale des travailleurs de l'État
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr